

Convention 2012 de Mise à Disposition faite le

entre

le Propriétaire

Mlle Mme Mr

Nom :

Prénom :

Téléphone

N° bastidon :

Nommé ci-après, le Propriétaire

la société de gardiennage



SARL Ventoux Intendance

Hameau de la Garrigue,
26170 Mollans-sur-ouvèze
gsm: 06 13 74 05 79

email: legardien@ventoux-intendance.com

Web: www.ventoux-intendance.com

Nommé ci-après, le gardien

Cochez la case qui correspond à votre type de bastidon

1. Prix du Séjour semaine revenant au propriétaire

Bastidons Standing Bastidons Supérieur Bastidons Supérieur plus

Basse Saison : du 5/03 au 14/05 et 15/09 au 29/10	182	210	220
Moyenne Saison : du 14/05 au 30/06 et 01/09 au 15/09	210	273	287
Haute Saison: du 30/06 au 7/07 du 18/08 au 01/09	350	455	476
Très Haute Saison Saison : du 7/07 au 18/08	518	623	644

2. Mandat

Je, soussigné, le propriétaire, donne mon accord pour confier au gardien la location de mon logement, sauf pour les périodes ci-dessous que je me réserve :

du au

du au

du au

du au

du au

du au

3. Conditions générales

- Le propriétaire conserve la possibilité de louer toute période tant que le gardien n'a pas confirmé une réservation par mail ou courrier, le propriétaire aura l'obligence d'en tenir informé le gardien dans des délais corrects.
- Le remboursement des kw utilisés sera effectif en basse et moyenne saison au tarif en vigueur.
- Le propriétaire s'engage à fournir un mobilier répondant aux exigences de la location estivale.
- Le gardien s'engage à payer au propriétaire le montant du loyer qui lui revient et stipulé ci-dessus à la prise d'occupation des lieux.
- Une minoration de 10% sera effectuée sur tous les séjours de 15 jours ou plus, sauf en très haute saison.
- Un contrat de convention de service devra être réalisé au préalable pour toute souscription à notre convention de mise à disposition, afin de, notamment pouvoir être en possession de vos clés.

4. Acceptation

signatures des deux parties avec la mention "lu et approuvé"

le propriétaire

le gardien